

d'urgence, en espèces et en vivres, en 1967-1968. Pour l'exercice financier 1970-1971, le Canada a versé sa contribution régulière de \$500,000 en espèces et une autre contribution de \$700,000 en vivres et en produits de base; il a de plus versé à l'Office une contribution supplémentaire spéciale de \$150,000 en espèces. Le Gouvernement canadien estime aussi que le programme auxiliaire de formation professionnelle et scolaire de l'Office est indispensable au maintien de la paix dans cette région et à la liquidation définitive du problème des réfugiés en facilitant la réadaptation de ces derniers.

Fonds international de secours à l'enfance (FISE)

En 1946, l'Assemblée générale a créé le Fonds international de secours à l'enfance (FISE) afin de venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre après l'expiration du mandat de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction (UNRRA). Ce mandat a été révisé en 1950 et, tout en continuant à fournir des secours d'urgence aux enfants victimes de catastrophes, le Fonds devait s'attacher surtout aux programmes à long terme portant sur la protection de l'enfance, en particulier dans les pays en voie de développement. En 1953, l'Assemblée générale a décidé unanimement de donner au Fonds un caractère permanent.

Le Fonds est constitué de contributions volontaires de gouvernements et d'associations privées. Depuis la création du FISE, le Canada y a versé environ 22.4 millions de dollars; sa contribution annuelle, en 1970-1971, a été de 1.5 million de dollars. Le Canada a également mis \$75,000 à la disposition du FISE en 1970 pour venir en aide aux victimes du cyclone qui a frappé le Pakistan, puis \$350,000 en 1971 pour secourir les réfugiés du Pakistan oriental. Le Fonds reçoit également des sommes considérables des Canadiens; celles-ci se chiffraient par 1.7 million de dollars en 1969-1970 et elles ont augmenté d'environ 25 pour cent en 1970-1971.

Les apports du Gouvernement canadien représentent 3.5 pour cent de l'ensemble des contributions officielles.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

Créé en janvier 1970, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population est administré comme un fonds distinct par le PNUD. Il a pour objet de coordonner les efforts des organismes de l'ONU pour venir en aide aux États membres en ce qui a trait à leurs programmes démographiques et de contrôle des naissances et de leur offrir des ressources supplémentaires à ces fins par l'entremise des organismes de l'ONU et de certaines organisations non gouvernementales. Le Fonds peut participer à toutes les activités entreprises dans le domaine démographique, y compris les études démographiques, les services de spécialistes, l'aide aux centres de formation démographique, les bourses d'études, les fournitures et le matériel, ainsi que les recherches et les évaluations. L'apport du Canada s'est élevé, en 1970, à 1.015 million de dollars et atteindra environ deux millions en 1971-1972.